

D 2025 04 17 036

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 17 Avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. GALLET, Y. DUMAS, J-O. RABOT, P. GUINOT, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DAZIN, R. OTZENBERGER, L. JACQUEMET, M. GRENIER, M. FOURNIER, J-M. PALINIEWICZ, A. NEUSSER, J. DIZERENS, M. GIRIAT,

Absents excusés: M. CHALENDAR, V. KRYK, A. BOUSSER, Michèle GALLET

Absents : M. LAPTEVA, D. GANNE, C. TOWNSEND,

Procurations: Michèle GALLET à M. GALLET, A. BOUSSER à C. BIOLAY, V. KRYK à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, Élodie RABOT, assistante administrative

5. Finances – Garantie d'emprunt en faveur de CDC Habitat pour l'acquisition de 15 logements collectifs situés rue de Moëns

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire d'Ornex,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 168942 en annexe signé entre CDC Habitat social société anonyme d'habitations à loyer modéré ci-après emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant que cette opération d'acquisition dans le cadre d'une vente en l'Etat de Futur Achèvement (VEFA), 15 logements collectifs (9 PLUS, 6 PLAI) situés rue de Moëns à Ornex et que CDC Habitat demande la garantie à la commune pour l'emprunt n° 168942 permettant le financement de ces logements sociaux.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 697 741,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 168942 constitué des 4 lignes de prêt suivantes :

PLUS Construction	PLUS Foncier	PLAI Construction	PLAI Foncier
Ligne n°5644082	Ligne n°5644081	Ligne n°5644080	Ligne n°5644079
573 459 €	480 237 €	308 380€	335 665€

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 697 741 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

- **ACCORDE** sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porter sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **S'ENGAGE** sur la notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- **DIT** que Ledit contrat de prêt susvisé est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Fait à Ornex, le 24 avril 2025

La secrétaire de séance,
C. BIODAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 25 avril 2025
Affiché le : 25 avril 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.